



SOLIDARITÉ ENSEIGNANTE

Du bla bla ... mais pas de résultats !!!

Après l'annonce théâtrale de la suppression du samedi matin, mesure dont les conséquences concrètes ne sont pas encore clairement établies, après les résultats de certaines enquêtes qui tendent à montrer la baisse du niveau de nos élèves ... ou bien encore le ras-le-bol croissant des enseignants, nous devons nous attendre à une année 2008 difficile, surtout après les élections municipales.

La situation sera difficile aussi pour le mouvement dans le 1^{er} degré. En effet des instructions ont été données aux inspecteurs d'académie pour n'engager les consultations à propos de la carte scolaire avec les mairies qu'après le 16 mars, fin des élections municipales et cantonales.

Ceci aura pour conséquence de différer les opérations de mouvement et de repousser le 2^{ème} mouvement aux alentours du 9 juillet. Cela va compliquer la préparation de la rentrée 2008.

Lors du CTPA du 9 janvier, le recteur a confirmé qu'il n'y aurait pas de suppression de postes dans le 1^{er} degré sur l'académie: la Meurthe et Moselle n'aura pas de postes à rendre au ministère. Un redéploiement aura toutefois lieu entre la Meuse (-15 postes) vers la Moselle (+ 11 postes) et les Vosges (+ 4 postes).

Selon le recteur, le ministère souhaite donner un coup de pouce à l'école primaire vu les résultats de la France à l'enquête PISA.

Dans le second degré, la donne est tout autre. On invoque la

baisse démographique pour expliquer le retrait de 235 postes. A cela il faut ajouter les 142 postes transformés en heures supplémentaires, voilà qui va encore ajouter une charge de travail aux collègues du second degré.

L'académie verra également la suppression de 41 emplois administratifs alors que ces services fonctionnent déjà avec des effectifs de plus en plus réduits. Pour cette mesure, on ne peut toutefois invoquer la baisse démographique ou alors c'est de la mauvaise foi.

Toutes ces mesures ne sont dictées que par un objectif: réduire la dette publique mais nous ne pouvons accepter que cela se fasse sur le dos des élèves. Qu'est devenue l'ambition pour un enseignement de qualité ?

Et pour en rajouter une couche, voilà que Mr Darcos veut expérimenter le service minimum à l'école. Eh oui, les ministres seront évalués sur leur capacité à mettre en œuvre les injonctions du Président de la République.

Peut être trouverez-vous cette analyse pessimiste. Pessimiste, oui, mais pas défaitiste ! Se résigner, baisser les bras, rester dans une concertation stérile, voilà ce qu'attendent de nous ceux qui jugent l'école comme un repaire de nantis dont il faut continuer à exiger plus avec moins de moyens.

Notre pessimisme doit être un pessimisme actif et progressiste ! Même dans la tourmente, vous pouvez compter sur le SE-UNSA

N° 77 JANVIER 2008

CPPAP N° 0611 S 07883

Bulletin bimestriel
Section de Meurthe-et-Moselle du SE-UNSA
4, rue Alfred Mézières BP 53365
54015 NANCY CEDEX
Directeur de la publication : Jean-Marc DAP
1^{er} Trimestre 2008 - Imp. DOHR
Prix 2 Euros

Au sommaire de ce numéro :

Edito	p 1
Les élèves français médiocres	p 2
Rapport Bentolila sur la maternelle	p 4
Promos 1 ^{er} degré	p 7
Service minimum	p 8
Promos 2 nd degré	p 9
Bac Pro	p 10
Ecole primaire: quelle orientation ?	p 12
Carte scolaire	p 13
Samedi matin: donnez-nous votre avis	p 14
Action 24 janvier	p 16
Fiche de suivi 2 nd degré	p 18
Les Retraités malmenés	p 20
Syndicalisation	p 21
MGEN Autonome	p 24

pour continuer à tenir la barre. Contre vents et marées, c'est **avec vous** que nous continuerons à défendre avec ténacité tous les collègues ainsi qu'un service public éducatif de qualité.

Avec vous, agir pour ne pas subir

Jean-Marc DAP

Secrétaire Départemental

Bonne Année 2008
à toutes et à tous !



Suppression du samedi matin : quelles conséquences sur l'exercice du métier ? Donnez votre avis sur les « 108 heures » !

Après 5 réunions (protocole de discussions) au cours desquelles les aspects liés à la prise en charge des élèves en difficulté ont été discutés (cf. comptes rendus du SE-UNSA), l'heure est maintenant à l'examen précis de l'organisation du service des enseignants, c'est-à-dire la répartition des « 108 heures » au-delà des 24 heures hebdomadaire de cours.

Le SE-UNSA a décidé de se retourner vers la profession pour recueillir son avis sur les propositions concrètes qui émergent de la part du Ministère.

Le temps des discussions et avis généraux est bel et bien passé : le concret est maintenant au cœur du débat : quel temps de service pour les enseignants du 1^{er} degré ?

Position du SE-UNSA

Le SE-UNSA, depuis le début des échanges avec le Ministère, a clairement dit sa volonté que le dispositif d'aide aux élèves en difficulté n'aboutisse pas à un « travailler plus » mais à un « travailler mieux », en réorganisant notamment les heures dégagées : concertation, accompagnement pédagogique des élèves, équipe éducative pour la scolarisation d'enfants en difficultés ou en situation de handicap, suivi individualisé, aide au travail méthodologique, relations avec les familles, élaboration des projets d'école. Ainsi « **le SE-UNSA revendique que 3 heures soient dégagées rapidement dans les actuelles obligations de service hebdomadaire pour ces activités destinées à l'aide aux élèves et à la concertation au sein de l'école et entre les différents niveaux d'enseignement** (écoles, collèges, lycées). »

Propositions du SE-UNSA sur les « 108 heures »

Le Ministre a clairement dit qu'il ne s'agissait pas d'abaisser les obligations de service des enseignants : son annonce ne répond donc pas aux exigences du SE-UNSA. Nous sommes dans un cadre contraint que nous n'avons pas choisi.

Toutefois, nous demandons que les 108 heures deviennent un « capital-temps » pour l'enseignant et l'ensemble de l'école, au profit du travail en équipe et de l'aide aux élèves en difficulté :

- Garder les 36 heures (« 27^{ème} heure ») pour les conseils de cycles, les conseils de maîtres, les conférences pédagogiques et les conseils d'école.
- Utiliser les 72 heures restantes pour des travaux d'aide individualisée et de suivi des élèves, incluant notamment des réunions d'équipe éducative et/ou pluridisciplinaires pour mise en place des PPS, des réunions de synthèse RASED pour les élèves en difficulté, des concertations élémentaire/maternelle, des concertations élémentaire/collège, les rencontres avec les familles, les rencontres avec les services sociaux et autres structures liées à l'enfance...



Ce vers quoi se dirige le Ministre ...

Propositions du Ministère	Comparaison avec l'existant / Commentaires du SE-UNSA
20 heures de travaux en équipes pédagogiques et relations avec les parents	- 18h pour les travaux au sein des équipes - Les réunions avec les parents ont lieu en dehors de la 27 ^{ème} heure <i>Enfin les relations avec les parents sont clairement affichées dans nos obligations de service mais 2h/an c'est une provocation !!</i>
14 heures de formation	- Pour l'instant, 12h de conférences pédagogiques <i>Quel lien entre conférences pédagogiques et formation ? Pourquoi ce changement ? Quel contenu ? Quelle place des IEN ? Quel lien avec la formation continue ?</i>
6 heures de conseil d'école obligatoire	- C'est déjà le cas : 6h de conseils d'école

Négociations salariales : Appel à la grève le 24 janvier 2008

Communiqué des organisations syndicales de la Fonction publique

La forte mobilisation du 20 novembre 2007 a contraint le gouvernement à ouvrir une négociation salariale ce lundi 17 décembre 2007.

Or, les propositions qui ont été faites par le ministre chargé de la fonction publique ne sont pas acceptables tant sur la forme que sur le fond.

En effet, le gouvernement refuse d'accorder une mesure générale de revalorisation du point d'indice, seule à même d'assurer un réel maintien du pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents de la fonction publique.

Au contraire, il persiste à faire entrer dans le maintien du pouvoir d'achat des mesures individuelles de promotion (glissement vieillesse technicité), ce qui revient à nier le principe même de déroulement de carrière.

Ces pseudo négociations ne peuvent donc nous convenir car elles portent atteinte de façon frontale aux principes même de la négociation collective des salaires dans la fonction publique pour les remplacer par une individualisation des rémunérations.

Les mesures de gestion des ressources humaines annoncées dans le cadre de la réforme des politiques publiques heurtent également de façon frontale les fondamentaux du statut général de la fonction publique et vont contribuer à amplifier les suppressions d'emplois.

Pour l'ensemble de ces raisons, les organisations syndicales refusent de participer cette semaine à la conférence et à la réunion organisées par le ministère de la fonction publique.

Elles appellent sur leur plateforme commune à l'action le 24 janvier 2008 par la grève et les manifestations pour exiger l'ouverture de réelles négociations sur la valeur du point d'indice et la refonte globale des grilles indiciaires, afin de permettre le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.

Paris le 18 décembre 2007

**Rejoignez nous le 24 JANVIER
sous les banderoles**



Place Stanislas – Nancy – 14 heures

***Défendre le service public d'éducation:
une exigence, notre mission !***

s'opposer & proposer



Je

serai en grève

le 24 Janvier 2008 !

**Fonctionnaires, Enseignants,
une nouvelle étape de mobilisation est nécessaire !**

SALAIRES : AGGRAVATION DE LA PERTE DU POUVOIR D'ACHAT

La mobilisation réussie du 20 novembre a contraint le gouvernement à organiser une négociation sur la question des salaires. **Le 17 décembre, Eric Woerth y a répondu, en proposant des mesures inacceptables !**

Aujourd'hui 6% de perte de pouvoir d'achat
Effet des mesures Woerth = 12% de perte

La perte de pouvoir d'achat serait doublée pour plus de 80% des fonctionnaires !

Enseignants de l'UNSA

CONCOURS

2500 postes vont disparaître

EMPLOI

Moins 23 000 emplois dans la Fonction Publique

Moins 11 200 emplois dans l'Education Nationale

SERVICE MINIMUM DANS LES ÉCOLES

Concertation annoncée en décembre, dispositif imposé en janvier.

Le ministre joue la provocation en parlant de déclaration obligatoire pour les grévistes 48h avant.

Ce n'est inscrit dans aucune loi !

Ne cédon pas aux pressions!

Refusons de répondre à une quelconque enquête de l'administration 48h avant la grève.

Des consignes précises sont disponibles auprès du SE-UNSA

CARTE SCOLAIRE

Premier degré :
580 postes pour 17000 élèves supplémentaires

Second degré :
3200 ETP supprimés au budget, en plus des **3500 postes** transformés en HSA et **800 ETP** stagiaires en moins

**ENSEMBLE, REFUSONS LA DÉGRADATION DE NOTRE POUVOIR D'ACHAT
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ÉLÈVES ET DES PERSONNELS**

Rejoignez nous le 24 JANVIER
sous les banderoles



Place Stanislas – Nancy – 14 heures

FICHE DE SUIVI SYNDICAL 2nd degré

Année scolaire 2007/2008

Syndiqué(e) oui non dans le : 54 55 57 88

NOM : Nom de jeune fille :
 Prénom : Date de naissance : / /
 Adresse personnelle :

 Tél. fixe : / / Tél. mobile : / /
 E-mail : @

SITUATION ACTUELLE

Établissement d'exercice : Ville :
 N° d'Établissement : Discipline ou section :
 Affecté dans l'établissement depuis le : / /
 A titre provisoire A titre définitif En qualité de stagiaire

POSITION : Activité Congé formation Réadaptation Disponibilité
 Autre à préciser

CORPS : Agrégé(e) Certifié(e) Bi-Admissible AE-MI/SE PLP PEGC
 C(P)E Non tit. Prof EPS CE EPS COPS Dir. CIO

GRADE : CN (classe normale) HC (hors classe) CE (classe exceptionnelle)

ÉCHELON : depuis le / /
 Reclassement, reliquat éventuel : An(s) mois jours

NOTES : Administrative PEGC - C(P)E - MA : /20 Autres : /40
 Pédagogique PEGC - C(P)E - MA : /20 Autres : /60
 Inspecté(e) le / / par

Ancienneté générale de service au 31/08/2007 : ans mois jours

A retourner au :



SE-UNSA Section académique
 4, rue Alfred Mézières
 B.P. 83413 - 54035 NANCY CEDEX
 Tél : 03 83 30 74 69 Fax : 03 83 37 16 38
 E-mail : ac-nancy-metz@se-uns.org

TITRES :

DEUG ou équivalent :
 Licence ou équivalent :
 Doctorat, DEA, DESS :
 Maîtrise ou équivalent :
 Admissibilité agrégation :
 Admissibilité : CAPES CAPET PLP Année(s).....
 Autres :

OBJET DE LA DEMANDE

1 - PROMOTION ATTENDUE A la date du :
 au échelon au grand choix
 au choix
 à l'ancienneté

A la hors classe A la classe exceptionnelle

2 - ACCÈS AU CORPS DES :

Si plusieurs candidatures Discipline choisie si enseignement
 n° d'ordre
 Agrégés Par : L A D 72
 Certifiés L A D 80
 C.P.E. L A D 89
 Prof. EPS L A D 93
 PLP

3 - CHANGEMENT DE POSITION :

Congé formation Congé mobilité Réadaptation
 Réemploi Disponibilité Autre à préciser :

J'accepte de fournir au SE-Unsa les informations nécessaires au suivi de mon dossier de mutation ou d'affectation, à l'examen de ma carrière. Je demande au Syndicat des Enseignants de l'UNSA Éducation de me fournir les informations administratives et corporatives concernant la gestion et le déroulement de ma carrière auxquelles il a accès notamment à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que les droits d'accès en m'adressant au SE-UNSA 209, Bld Saint Germain - 75007 paris

Date :

Signature :

devenez auteur

On a toujours besoin

Pour apprendre il faut comprendre... vous avez mis au point des outils pour aider vos élèves... ne les gardez pas "que" pour vous... partagez-les...

d'un plus petit que soi !

avec Sudel, le "petit" éditeur de l'éducation... bien placé auprès de vos collègues de la maternelle, du primaire, du collège et du lycée.

sudel.fr

LES ENSEIGNANTS ÉDITEURS



- ✓ Une offre claire et sans surprise.
- ✓ Des crédits, des assurances et des services bancaires spécifiques.
- ✓ Un personnel compétent qui vous conseille dans votre Caisse, par courriel ou par téléphone.
- ✓ Une éthique mutualiste authentique.

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Crédit Mutuel Enseignant Nancy

31, Gustave Simon – BP 228 – 54004 Nancy Cedex

Tél. : 0820 00 04 90* – E-Mail : 04900@cmcee.creditmutuel.fr



LES RETRAITÉS MALTRAITÉS

Les 13 millions de retraités français peuvent être en colère.

Beaucoup d'entre eux ignorent que les pouvoirs publics leur réservent une réduction de 0,5% de l'augmentation de leur pension du régime général ou de la Fonction Publique à partir du 1^{er} janvier 2008. Comment peut-on en arriver à un tel calcul ? C'est tout simple du point de vue du gouvernement.

La hausse moyenne des prix (hors tabac) en 2007 a été fixée à 1,3% dans le rapport annexé au projet de budget 2008. A partir de ce choix politique on nous explique que les retraités ont été trop gâtés en 2007 : +1,8% de revalorisation des retraites depuis le 1^{er} janvier 2007 contre une inflation attendue à 1,3% fin décembre = 0,5% de « trop perçu ». Il reste à reprendre cette somme en 2008 à partir d'une inflation prévue à 1,6% soit $1,6 - 0,5 = 1,1$! Et voilà, le tour est joué, les 13 millions de retraités sont priés de se satisfaire d'une revalorisation réduite de 0,5%.

Il s'agit d'une véritable provocation lorsqu'on sait, grâce aux études des statisticiens que les dépenses contraintes représentent plus de la moitié des dépenses des retraités et que les pensions perdent chaque année 0,3% de pouvoir d'achat entre 1994 et 2004 selon les calculs d'*Alternatives Economiques* (novembre 2007).

D'autre part, l'inflation retenue est déjà largement dépassée sur de nombreux postes de dépenses particulièrement significatifs pour les retraités (variation sept 2006/septembre 2007 selon l'INSEE) : pain et céréales (+1,3%), viande (+2,0%), fruits (+7,4%), loyers (+3,3%), entretien et réparations courantes (+4,0%), eau et autres services (+4,3%), services postaux (+2,8%), journaux et périodiques (+2,0%)...

Il convient d'y ajouter, comme pour les autres citoyens, la hausse des dépenses de santé directes (divers forfaits, dépassements d'honoraires ou nouvelles franchises médicales), la hausse des cotisations des complémentaires santé, la hausse des dépenses d'énergie...

Pourtant, les retraités ne sont pas qu'un coût ! Ils sont des acteurs économiques à part entière de notre société : santé, aide à la personne, loisirs... D'autre part, ils sont des piliers incontournables de l'aide aux ascendants, aux enfants et petits-enfants et les acteurs essentiels, par leurs activités bénévoles, dans des milliers d'associations. Ils sont créateurs de liens sociaux comme ils restent créateurs de richesses.

Les 13 millions de retraités de notre pays ont eux aussi entendu quelques promesses ou lu les lettres de mission adressées aux ministres : « Vous engagerez... une réflexion sur notre appareil statistique, notamment l'indice des prix..., pour que les statistiques utilisées par le gouvernement pour définir sa politique présentent toutes les garanties et reflètent réellement la réalité vécue par les Français » ou bien encore « (vous examinerez) les conditions dans lesquelles les petites retraites et les pensions de réversion, devront être revalorisées pour mettre un terme à l'érosion du pouvoir d'achat subie par certains retraités ».

Nous ajouterons que c'est l'ensemble des retraités qui subit une érosion du pouvoir d'achat en raison de l'évolution du coût de la vie. Cette évolution des prix en 2007 sera différente de l'estimation officielle faite cet été : de nombreuses augmentations de prix sont intervenues au cours du 2^e semestre 2007.

Nous demandons que l'augmentation des pensions pour 2008 soit revue à la hausse pour tenir compte de ces faits.

Comme la loi a prévu expressément une conférence sur la « revalorisation des pensions de vieillesse » avant la fin de cette année, c'est le lieu idéal de dialogue entre les partenaires sociaux et l'Etat. Nous entendons démontrer la nocivité du mécanisme retenu par le législateur pour revaloriser toutes les pensions, et exiger une correction de ce taux de revalorisation dès 2008 afin d'honorer l'engagement de garantir le pouvoir d'achat des retraites, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Paris, le 22 novembre 2007

Signataires de cette déclaration: UNSA - FGR - CFDT - CFTC - CFE CGC - CGT - FO

Pourquoi choisir le SE-UNSA ?

Je me syndique au SE-Unsa



Ma cotisation donne à mon syndicat les moyens **d'exister** : les cotisations sont ses seules ressources

J'ajoute ma force à celle des autres pour être mieux défendu

Je m'affirme comme citoyen : **une société sans contre poids social n'est pas démocratique**

Je bénéficie d'un **service personnalisé et d'informations privilégiées.**

Je peux choisir le **prélèvement automatique en 4 fois sans frais**

Le SE-UNSA est le seul syndicat à me proposer **un projet de la maternelle au lycée**

Réduction d'impôt

66 % du montant de votre cotisation

Au delà des enseignants, l'UNSA défend et représente d'autres catégories de travailleurs, publics ou privés

N'hésitez plus :

- ◆ Complétez le bulletin d'adhésion
- ◆ Remplissez les demandes et autorisation de prélèvement (vous pouvez aussi régler par chèque, bien sûr)
- ◆ Joignez un RIB
- ◆ Renvoyez l'ensemble à la section départementale du SE-Unsa (voir adresse sur le bulletin d'adhésion)

Enseignants de l'UNSA

du nouveau pour le syndicalisme



S'OPPOSER !
et proposer !

Syndicat des Enseignants-Unsa - 209, bd Saint-Germain 75007 Paris
01 43 39 22 00 - info@se-unsa.org

COTISATIONS 2007-2008

PAIEMENT UNIQUE (chèque à l'ordre du SYNDICAT DES ENSEIGNANTS 54)

Lecture du montant de la cotisation dans le tableau ci-dessous. (tarifs nationaux)

		E C H E L O N S											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
A. TITULAIRES	1er DEGRE	Prof. Ecoles			123 €	129 €	137 €	145 €	154 €	165 €	176 €	190 €	205 €
		Prof. Ecoles HC	154 €	174 €	187 €	200 €	216 €	230 €	244 €				
		Instituteur					119 €	121 €	124 €	131 €	137 €	146 €	160 €
		Instit. spécialisé ou IMF					124 €	126 €	129 €	135 €	142 €	151 €	165 €
		Instit. conseiller pédag.							137 €	143 €	150 €	159 €	173 €
		Bonifications pour direction, ajouter à la cotisation	Dir. cl. unique	2 €			Direct. 10 cl. et plus	12 €					
		les sommes suivantes :	Direct. 2 à 4 cl.	5 €			Direct. SEGPA	15 €					
		PE spécialisés, EMF ou Conseiller Pédagogique	Direct. 5 à 9 cl.	9 €			Direct. EREA/ERPD	37 €					
				4 €									
2nd DEGRE	DEGRE	Certifié, CPE, PLP, prof EPS			123 €	129 €	137 €	145 €	154 €	165 €	176 €	190 €	205 €
		Certifié, CPE, PLP, prof EPS HC	154 €	174 €	187 €	200 €	216 €	230 €	244 €				
		PEGC, CE-EPS, AE,CE.					123 €	129 €	135 €	142 €	150 €	159 €	168 €
		PEGC, CE-EPS HC	142 €	150 €	159 €	168 €	190 €	205 €					
		PEGC, CE-EPS cl. except.	190 €	207 €	216 €	230 €	244 €						
		Bi-Admissible	112 €	122 €	131 €	137 €	146 €	156 €	164 €	176 €	190 €	205 €	214 €
		Agrégé			149 €	161 €	172 €	184 €	197 €	213 €	228 €	244 €	255 €
		Agrégé Hors Classe	205 €	216 €	228 €	244 €	255 €	285 €					

B. AUXILIAIRES, CONTRACTUELS ET VACATAIRES

Contractuel	118 €
Vacataire	37 €
MI - SE ASSISTANT D'EDUCATION	67 €

Montant de la cotisation

Le montant de votre cotisation annuelle est proportionnel au salaire.
Il est égal à 5,7 millièmes de votre traitement annuel brut.
La cotisation peut être versée en une seule fois, par chèque adressé à votre section départementale. Elle peut également être réglée en plusieurs fois par prélèvement fractionné sur votre compte bancaire ou postal.

C. I.U.F.M.

1ère année étudiant	37 €
2ème année stagiaire	75 €
liste complémentaire	75 €

D. RETRAITÉS

Pension inférieure à 1400 € net	90 €
Pension comprise entre 1400 € et 1 850 € net	109 €
Pension supérieure à 1 850 € net	117 €

E. SITUATIONS PARTICULIÈRES

Temps partiel : calcul au prorata du temps travaillé

C.P.A. : 80% de la cotisation

disponibilité, congé parental (36 euros) situation difficile --> Contactez la section départementale.

PAIEMENT FRACTIONNÉ (joindre l'autorisation de prélèvements + R.I.B.)

4 prélèvements sur 4 mois consécutifs (sans frais supplémentaire)

Calcul du montant d'un prélèvement = cotisation divisée par 4 = ...euros et ...centimes d'euros

--> Ne pas oublier de remplir l'autorisation de prélèvement et de joindre un R.I.B.

(Une reconduction de votre adhésion vous sera proposée l'an prochain, après votre accord.)

RÉDUCTION D'IMPÔT DE 66%

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant de votre cotisation.

exemple : Pour une cotisation de 136 €, vous bénéficiez d'une réduction du montant de vos impôts de 90 €.

Le montant réel de votre cotisation est donc de 46 €.



A retourner : **Bulletin d'adhésion** tél : 03.83.32.07.23
Syndicat des Enseignants - UNSA
 4, rue Alfred Mézières - BP 53365
 54015 NANCY CEDEX

SITUATION PERSONNELLE

Nom : Prénom :
 Nom de jeune fille : Né(e) le :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Téléphone : Portable :
 Adresse mél personnelle :
 Changement d'adresse : non oui Changement de nom : non oui
 Nouvel(le) adhérent(e) : non oui Actif Retraité(e)

SITUATION ADMINISTRATIVE

ETABLISSEMENT (nom et adresse) :

NOMINATION : Définitive Provisoire Affectation à l'année

SITUATION : Titulaire Stagiaire Détaché(e)-MAD
 Temps complet Temps partiel : %
 Autres cas (CLM, CLD, Service nat., etc.) :

CATÉGORIE :
 IUFM : 1ère année ; Catégorie (PE, PLG, R.P, CPE, EPS) ;
 2ème année ; Discipline :
 Premier degré : Professeur des écoles Instituteur Suppléant
 Spécialité (directeur, adjoint, ZIL, IMF, SEGPA, etc.) :

Second degré : Discipline :
 Certifié(e) PLP2 COPSYS Dir.CIO
 Agrégé(e) Bi-admissible AE - CE
 PEGC Section :
 Chargé(e) d'enseignement EPS Professeur EPS
 Conseiller(e) principale(e) d'éducation M/SE
 Maître-auxiliaire Vacataire Contractuel

COTISATION

Echelon : Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Montant de la cotisation : € (voir au verso)

Mode de paiement :
 Chèque - à l'ordre du SYNDICAT DES ENSEIGNANTS 54
 Paiement fractionné (4 fois) première demande renouvellement
 Remplir l'autorisation de prélèvements - joindre un R.L.B.

J'adhère au Syndicat des Enseignants, date et signature :

Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exécution de droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases.

Réduction d'impôt égale à 66% du montant de votre cotisation.



Joindre OBLIGATOIREMENT
 un relevé d'identité bancaire

Désignation du titulaire du compte à débiter

NOM :
 Prénom :
 adresse :

Désignation de l'établissement teneur du compte à débiter

Banque :
 Domiciliation :
 code banque code guichet n° compte
 (remplir toutes les cases)

Je soussigné pite Monsieur le Chef de l'Etablissement, teneur de mon compte désigné ci-dessus, de payer par prélèvement, sur l'avis de ce dernier, le montant des ordres (ou avis) de prélèvement établis à mon nom qui seront présentés par le CME 54.

Je reconnais que :

- l'établissement teneur du compte à débiter ne sera pas tenu de m'aviser de l'exécution ou de la non exécution de ces opérations.
- en cas de litige sur un prélèvement, je devrai régler le différend avec l'organisme encaisseur (ou créancier).
- je ne peux refuser l'exécution d'un prélèvement scellé.

A le / / Signature :

Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exécution de droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases.

COTISATION 2007/2008
MONTANT DES PRÉLÈVEMENTS

NOM :
 Prénom :
 Cotisation 1 prélèvement
 € = 4 X € centimes d'€ signature :

- Remplir complètement cette autorisation de prélèvement et ne pas omettre de la signer.
 - Retourner cette demande de prélèvement automatique et le relevé d'identité bancaire à la section départementale du SYNDICAT DES ENSEIGNANTS ou au correspondant d'établissement.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT
 COTISATION SYNDICALE

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR	C. M. E.
154 571	Recouvreur pour le compte du
54571	Syndicat des Enseignants
	31 rue Gustave Simon



La protection Mgen



La protection la mieux
adaptée à votre métier

www.mgen.fr



La meilleure réponse
pour votre retraite

Demandez une étude gratuite et sans
engagement : sd054qr@mgen.fr



L'AUTONOME de SOLIDARITE LAIQUE
25 rue Braconnot 54000 Nancy
Tél : 03 83 32 46 45 – mail : adasep54@wanadoo.fr
Site national : www.autonome-solidarite.fr

Vient en aide à ses adhérents confrontés aux aléas de la vie professionnelle ou privée,

Leur apporte une aide morale, juridique et financière à l'occasion d'événements généralement non assurables : conflits, agressions, accusations mensongères...

A signé, après celle de 2002, une nouvelle Convention avec le Ministre de l'Education Nationale, le 29/06/06 (BO du 20/07/06), afin d'apporter, en appui des dispositifs existants, « aide et assistance morale, psychologique et juridique aux personnels ».

En Meurthe et Moselle, en 2006/2007,

- 27 dossiers ont été constitués pour des agressions morales et physiques,
- 19 dossiers ont été ouverts pour des accidents professionnels,
- 41 conseils juridiques ont été accordés pour des affaires d'ordre privé,
- 27 interventions ont été décidées par la Commission de Solidarité, pour des aides exceptionnelles,
- 31 forfaits (maximum 100 €) ont été attribués pour des lunettes brisées pendant l'activité.

**En 2006/2007, 7 640 collègues ont adhéré à l'Autonome de Solidarité Laïque 54
Cotisation 2007/2008 : 24,50 €**